

**Zone de Secours DINAPHI**

Rue de Dinant 146

5570 BEAURAING

Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



**Appel à candidatures au poste de  
secouriste-ambulancier non-pompier volontaire  
pour la constitution d'une réserve de recrutement**

Au sein du personnel opérationnel de la zone de secours « *DINAPHI* », le Secouriste - ambulancier effectue les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.

**Descriptif de fonction :**

**Secouriste - Ambulancier**

Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.

A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.

Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.

Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.

Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.

Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

### **Conditions à remplir :**

Il y a lieu pour les candidats de remplir les conditions préalables suivantes :

- être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- être âgé de 18 ans au minimum ;
- avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- satisfaire aux lois sur la milice ;
- être titulaire du permis de conduire B ou du permis de conduire provisoire,

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'envoi de la candidature, sauf la détention du permis de conduire B qui devra être obtenue à la date d'entrée en stage.

### **Epreuves de recrutement :**

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article I.4 - 26 du Code du bien-être au travail.

### **Concours de recrutement :**

Le concours de recrutement consiste en plusieurs épreuves et comprendra (voir le détail Annexe 1) :

- **Un bloc d'épreuves physiques – 20 points**
- **Une épreuve orale – 20 points**

Il convient de réussir chaque épreuve physique dans le temps maximal imparti pour être admis à l'épreuve suivante.

L'épreuve orale consiste en un entretien à bâton rompu avec le jury. Elle vise notamment à tester la motivation du candidat, sa conformité avec la description de fonction et leurs engagements.

Il convient de réussir l'épreuve orale avec au moins 50% des points pour être admis dans le classement.

Les candidats retenus seront versés dans une réserve de recrutement (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant du concours précité.

Lorsqu'un emploi sera déclaré vacant, la Zone le proposera au candidat le mieux classé dans la réserve. Le candidat peut refuser deux fois l'emploi proposé (par mail ou par courrier postal) tout en restant en ordre utile dans la réserve. Si le candidat refuse l'emploi proposé une troisième fois ou s'il ne répond pas dans les 15 jours de la notification de la décision du Conseil qui l'admet en stage de recrutement, sa candidature sera supprimée de la réserve et aucun autre emploi ne lui sera proposé. L'emploi vacant sera proposé au candidat suivant dans l'ordre de classement.

### **Modalités pratiques :**

L'acte de candidature doit être constitué obligatoirement des documents suivants :

- une lettre de motivation signée à la main
- un curriculum vitae
- un extrait de casier judiciaire (modèle 1) délivré à partir **du 30 septembre 2024**.
- une photo d'identité, qui peut être intégrée dans la lettre ou le CV
- une copie du permis de conduire recto-verso ou tout document justifiant que la procédure d'obtention du permis B le cas échéant
- une copie du brevet AMU si vous en êtes détenteur.

Un dossier incomplet sera considéré comme non conforme et donc irrecevable.

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par courrier recommandé** à l'adresse suivante : Zone de secours DINAPHI, Collège zonal, Rue de Dinant 146 à 5570 BEAURAING au plus tard **le 31 décembre 2024** à minuit, le cachet de la poste faisant foi, ou déposé à la même adresse et dans le même délai, contre récépissé, auprès de la Directrice administrative ou sa déléguée.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au service de Gestion des Ressources Humaines : [grh@zsdinaphi.be](mailto:grh@zsdinaphi.be) ou 084/21.99.96.

## Annexe 1 : Règlement du concours

### Bloc d'épreuves physiques :

- une épreuve de natation : 100 m en nage libre, à réaliser en moins de 3 minutes

La cotation sera établie comme suit, en fonction de la durée de réalisation de l'épreuve par le candidat :

Temps	Points
>= 3'10	éliminé
< 3'10	0/10
< 3'	1/10
< 2'50	2/10
< 2'40	3/10
< 2'30	4/10
< 2'20	5/10
< 2'10	6/10
< 2'	7/10
< 1'50	8/10
< 1'40	9/10
< 1'30	10/10

- une épreuve de force et course à pied comprenant 7 parcours, à réaliser en moins de 8 minutes :
  1. Parcourir 30 m A/R avec un mannequin de 50 kg, prise Rautek ou poignée dans la nuque
  2. Parcourir 30 m A/R avec le sled, prise par la lance
  3. Parcourir 30 m A/R avec 2 bidons de 20 L d'eau sans déposer les bidons au sol
  4. Enjamber une barrière NADAR au milieu d'un trajet de 15 m, sans la faire tomber
  5. Marcher sur 4 poutres posées sur la partie large, sans toucher le sol
  6. Monter 72 marches, une à une
  7. Parcourir 600 m

La cotation sera établie comme suit, en fonction de la durée de réalisation de l'épreuve par le candidat :

Temps	Points
>= 8'30	éliminé
< 8'30	0/10
< 7'45	1/10
< 7'30	2/10
< 7'15	3/10
< 7'	4/10

< 6'45	5/10
< 6'30	6/10
< 6'15	7/10
< 6'	8/10
< 5'45	9/10
< 5'30	10/10

Il convient de réussir chaque épreuve dans le temps maximal imparti pour être admis à l'épreuve suivante.

**Epreuve orale :**

- sur 20 points : entretien libre qui doit permettre au jury d'évaluer les candidats sur leur motivation, leur engagement et leur conformité au descriptif de fonction.

Il convient de réussir l'épreuve orale avec au moins 50% des points pour être admis dans le classement.